



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-7225>

Département(s) de publication : **93, 75, 92, 95, 94, 77**

Annonce n° **24-7225**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie Villepinte

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21930078700013

Ville : Villepinte

Code postal : 93420

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 93, 75, 92, 95, 94, 77

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.achatpublic.com/sdm/ent/gen/index.jsp>

Identifiant interne de la consultation : 2023-M-44

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Martine VALLETON

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Se référer au règlement de consultation
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Se référer au règlement de consultation
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Se référer au règlement de consultation

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 04/03/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Commune

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Mise en oeuvre de la signalisation horizontale

Code CPV principal - Descripteur principal : 45233221

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Mise en oeuvre de la signalisation horizontale

Lieu principal d'exécution du marché : Ville de Villepinte

Durée du marché (en mois) : 24

Valeur estimée (H.T.) : entre 5000 euros et 350000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Cet accord cadre est multi-attributaire. Chaque lot sera attribué à 3 opérateurs économiques (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres). La méthode sélectionnée est celle de l'émission des bons de commande dite « en cascade ». Montant minimum annuel est de 5000 euro(s) HT. Le maximum annuel est de 350 000 euro(s) HT. Critère retenus pour le jugement des prestations : 1- Valeur technique (Pondération/ 60%) a) Méthodologie de la société, notamment en cas d'intervention sur le domaine public routier (4 points) b) Mesures prévues en matière d'hygiène et de sécurité sur les chantiers (3 points) c) Mesures prévues en matière de préservation de l'environnement et de développement durable (3 points) 2- Prix des prestations au regard du BPU/DQE (Pondération/40%) Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Montreuil 7 rue Catherine Puig 93100 MONTREUIL Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : - Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. - Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). - Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique

Date d'envoi du présent avis à la publication : 22/01/2024